



---

## Conseil des droits de l'homme

19<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### Qatar

Genève, le 7 mai 2014

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Etat du Qatar et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

La Suisse est très préoccupée par la situation des travailleurs migrants au Qatar, dont les droits font l'objet de nombreuses violations, allant parfois jusqu'au travail forcé ou la traite d'êtres humains. La Suisse recommande au gouvernement d'améliorer la protection juridique des travailleurs migrants, d'appliquer les dispositions des lois sur le travail qui interdisent de retenir les passeports des travailleurs immigrés, de renforcer les contrôles institutionnels pour la protection des travailleurs migrants, ainsi que de supprimer ou d'adapter l'obligation de l'accord du sponsor pour l'obtention des visas de sortie.

A ce jour, il n'existe pas de loi protégeant contre la violence domestique au Qatar, et ce, malgré une étude du gouvernement qatari démontrant que 28 pour cent des femmes subissent de telles violences. La Suisse recommande à l'Etat du Qatar de prendre les mesures nécessaires afin de modifier les lois nationales qui permettent la discrimination des femmes, pour que ces lois soient en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme et pénalisent les auteurs de violence domestique.

Par ailleurs, la Suisse recommande au gouvernement qatari d'examiner la possibilité d'introduire un moratoire officiel sur la peine de mort.

Je vous remercie.

---

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève  
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20  
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)